



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/2007/9
14 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Seizième session

Genève, 28-30 novembre 2007

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2008-2009
DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE**

Note du secrétariat

1. Le projet de programme de travail du Comité de l'énergie durable a été établi en tenant compte du plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe (CEE), des décisions adoptées par la CEE à sa soixante-deuxième session et de celles qui ont été adoptées par le Comité à sa quinzième session.
2. Il contient les éléments de programme dont le Comité lui-même assure la mise en œuvre et ceux de ses organes subsidiaires qui présentent une importance et une signification particulières pour lui. Les programmes de travail détaillés de ces organes subsidiaires figurent dans leurs rapports respectifs.
3. Le présent document vise à faciliter le travail du Comité et en aucune manière à influencer ses décisions. De plus, le Comité devra rechercher les meilleurs moyens de donner suite aux décisions prises par la Commission à sa soixante-deuxième session en avril 2007 ainsi qu'à des questions de portée générale qui présentent une importance particulière pour l'ensemble du système des Nations Unies, comme la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS

Éléments de programme correspondants et organes chargés de les exécuter

- C:** Comité de l'énergie durable
- WP.G:** Groupe de travail du gaz
- EE21:** Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»
- G.C:** Centre du gaz
- GE.CE:** Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles
- GE.CMM:** Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon
- GE.EE:** Groupe spécial d'experts pour la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques
- GE.FE:** Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales
- GE.G:** Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz

1. ACTIVITÉS NORMATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE, Y COMPRIS L'ÉTIQUETAGE, LES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION ET LE CADRE JURIDIQUE ET DIRECTIF CORRESPONDANT

Travail à faire: Élaborer et appliquer des normes et harmoniser les législations, les réglementations et les politiques dans le domaine de l'énergie, afin de promouvoir une exploitation durable de l'énergie, au moyen des activités suivantes:

- a) Suivi de l'utilisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales (CCNU), conformément à la résolution 2004/233 du Conseil économique et social, qui invite les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager de prendre des mesures pour favoriser l'application de la CCNU à l'échelle mondiale, et élaboration de lignes directrices, de spécifications et d'études de cas concernant son utilisation (C, GE.FE);
- b) Harmonisation progressive de la terminologie et des systèmes de classification employés dans l'évaluation et l'estimation des réserves/ressources de produits énergétiques – pétrole, gaz naturel, combustibles solides et uranium (C, GE.FE);
- c) Élaboration de normes d'échange de droits d'émission de carbone (C, EE21, GE.CMM);
- d) Élaboration de lignes directrices de la CEE pour évaluer l'adéquation des capacités de production et de transport d'électricité, et pour améliorer la transparence du transport transfrontière d'électricité dans la région de la CEE (GE.CE);

- e) Harmonisation/convergence des normes, pratiques et politiques (C, WP.G, EE21, GE.CMM, GE.FE, GE.G);
- f) Assistance aux États membres pour l'élaboration de normes visant à intégrer les nouvelles technologies de production d'électricité (par exemple, le piégeage et le stockage du carbone) dans les structures réglementaires, notamment les réglementations environnementales (GE.CE);
- g) Évaluation de la relation entre réglementation de l'industrie de l'électricité et choix de la combinaison de combustibles à utiliser, une attention particulière devant être accordée aux méthodes de production d'électricité moins polluantes (GE.CE);
- h) Assistance technique aux pays en transition pour l'élaboration de réglementations et de politiques en matière d'énergie (C, EE21).

Méthodes de travail: Exécuter les activités ci-dessus pendant les sessions annuelles du Comité et par le biais de groupes spéciaux d'experts, d'équipes spéciales, de conférences, de séminaires, d'ateliers, d'études spéciales, ainsi que des Services consultatifs régionaux.

2. OUVERTURE ET LIBÉRALISATION DES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE; TARIFICATION ET SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

Travail à faire: Évaluer les principaux faits nouveaux et les principales tendances concernant la restructuration et la libéralisation en cours des marchés de l'énergie, les difficultés et les possibilités inhérentes à l'ouverture des marchés de l'énergie, et examiner les questions liées à la mise en œuvre des aspects réglementaires, commerciaux et techniques de la libéralisation des marchés, au moyen des activités suivantes:

- a) Évaluation, surveillance et échange d'expériences concernant l'application dans l'Union européenne (UE) des directives communautaires sur le gaz et, en particulier, leur extension à d'autres pays membres de la CEE (G.C, WP.G);
- b) Dialogue avec le secteur privé sur l'application des principes et des pratiques de libéralisation du marché (C, G.C, WP.G);
- c) Évaluation de l'ensemble des risques pour la sécurité énergétique et des politiques susceptibles d'être mises en œuvre (C);
- d) Évaluation de la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel (G.C, WP.G);
- e) Développement des capacités institutionnelles et formation dans les pays en transition concernant la restructuration du secteur, la privatisation, la fixation des prix et la tarification (C, G.C);
- f) Échange de vues et études directives sur les conséquences de la libéralisation du marché pour des objectifs gouvernementaux tels que la sécurité énergétique et la protection de l'environnement (C);

g) Missions consultatives techniques portant sur des questions réglementaires, la restructuration du secteur et la libéralisation du marché (C, G.C, WP.G).

Méthodes de travail: Échange d'informations et d'expériences entre pays membres au cours des sessions annuelles du Comité et de ses organes subsidiaires, et par le biais d'équipes spéciales, de séminaires, d'ateliers, de missions techniques ainsi que des Services consultatifs régionaux, y compris l'établissement d'analyses.

3. STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES DURABLES POUR LE XXI^e SIÈCLE

Travail à faire: Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques pour faciliter la transition vers un avenir fondé sur une exploitation plus durable et plus sûre de l'énergie, et apporter une perspective régionale à des réunions mondiales portant sur des questions liées à une exploitation durable et sûre de l'énergie, au moyen des activités suivantes:

- a) Contribution régionale aux travaux et aux activités de la Commission du développement durable (C);
- b) Promotion et facilitation de l'application des lignes directrices de la CEE sur la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie auprès des décideurs des pays en transition, notamment par une collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies et des organisations internationales compétentes (C);
- c) Dialogue avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales en vue de faciliter la transition vers un avenir fondé sur une exploitation durable de l'énergie dans la région de la CEE (C);
- d) Diffusion d'informations et fourniture d'une assistance technique dans les pays en transition pour une exploitation durable de l'énergie (C);
- e) Engagement d'un vaste dialogue intergouvernemental d'experts sur la sécurité énergétique, en particulier sur les investissements et le financement en matière d'infrastructure énergétique. Ce dialogue devrait ultérieurement être étendu à tout ou partie des domaines suivants: i) échange de données et d'informations et transparence accrue; ii) cadre juridique, réglementaire et directif; iii) harmonisation des normes; iv) recherche-développement et déploiement de nouvelles technologies; et v) protection des investissements/des itinéraires de transit et répartition des charges en situation de crise (C);
- f) Échange de vues périodique sur les risques en matière de sécurité énergétique et les liens entre ces risques et la communauté financière mondiale, y compris les échanges d'informations via Internet sur ces questions et une évaluation permanente de la sécurité énergétique, de la gouvernance des entreprises et de l'efficacité énergétique, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes (C, EE21);
- g) Évaluation des moyens qui permettraient à la CEE de contribuer à renforcer la stabilité du marché mondial de l'énergie et à atténuer les risques pour la sécurité énergétique (C).

Méthodes de travail: Échanges d'expériences lors de la session annuelle du Comité, à l'occasion de groupes spéciaux d'experts, d'équipes spéciales, de conférences, de séminaires, d'ateliers et d'études spéciales ainsi que par le biais des Services consultatifs régionaux.

4. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE, EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Travail à faire: Harmoniser et élaborer des lignes directrices et des stratégies pour accroître l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, ainsi que pour renforcer la coopération régionale pour la constitution d'un marché de l'efficacité énergétique et la mise au point de projets d'investissement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition, au moyen des activités suivantes:

- a) Élaboration de lignes directrices pour l'amélioration des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique, en particulier en Europe centrale et orientale et dans les pays du Caucase et d'Asie centrale (C, EE21);
- b) Constitution de réseaux régionaux entre institutions nationales participantes et partenaires internationaux via des communications Internet plus performantes pour des échanges d'informations à valeur ajoutée sur le financement de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et de formation dans ce domaine (EE21, GE.EE);
- c) Élaboration et harmonisation des politiques et des normes régionales en vue à la fois de promouvoir les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires et d'éliminer les obstacles aux investissements dans l'efficacité énergétique dans l'optique d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre (C, EE21, GE.EE, GE.CE);
- d) Promotion de projets à l'échelon municipal pour favoriser une amélioration concrète de l'efficacité énergétique et renforcer les réformes, les compétences et les capacités nécessaires à l'exécution de projets d'investissement qui satisfassent aux obligations internationales en matière d'environnement découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres instruments adoptés sous l'égide de la CEE (EE21, GE.EE);
- e) Aide à l'obtention du financement de projets d'efficacité énergétique, notamment par un appui à la création d'un fonds d'investissement expressément destiné à certains pays d'Europe orientale, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est, et appui à la coopération avec les mécanismes de financement qui interviennent dans les pays participant au projet «Efficacité énergétique 21» (EE21, GE.EE);
- f) Aide à la formulation de propositions de projet d'investissement devant être présentées à la SwissRe/Conning et au Fonds européen d'investissement dans l'énergie propre (EE21, GE.EE);
- g) Promotion d'un développement durable des municipalités et des régions par une utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau en coopération avec le Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est (RENEUER) (EE21);

- h) Promotion de projets de mise en valeur de la biomasse et de la capacité des utilisateurs de les financer et de les mettre en œuvre, dans une optique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de diversification des sources d'énergie (EE21, GE.EE);
- i) Utilisation accrue des labels «énergie verte» dans le cadre des procédures de passation de marchés publics (EE21);
- j) Conception et étude de projets sur le méthane provenant des mines de charbon et des gisements houillers et sensibilisation aux avantages économiques, sociaux et environnementaux de ce méthane (GE.CMM, EE21, GE.G);
- k) Évaluation des tendances et de l'évolution du marché des véhicules utilisant des carburants (gazeux) de substitution (WP.G);
- l) Étude des nouvelles méthodes de détection des fuites de gaz dans des opérations de l'industrie gazière (GE.G).

Méthodes de travail: Le programme sera mis en œuvre par l'intermédiaire des organismes nationaux participants, d'entreprises du secteur privé, d'institutions financières internationales, de banques commerciales, d'organisations internationales, d'autres programmes d'assistance technique multilatéraux ou bilatéraux, de groupes spéciaux d'experts et des Services consultatifs régionaux, ainsi qu'à l'occasion de réunions, de stages de formation, d'ateliers, de séminaires et d'études spéciales.

5. INFRASTRUCTURE ÉNERGÉTIQUE, NOTAMMENT RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DU GAZ

Travail à faire: Encourager la modernisation, l'extension et l'interconnexion transfrontière de l'infrastructure énergétique des pays membres afin de promouvoir le commerce de l'énergie, l'efficacité économique, la sécurité des approvisionnements en électricité et une meilleure intégration des systèmes énergétiques dans la région de la CEE, au moyen des activités suivantes:

- a) Examens de la situation et des perspectives des interconnexions européennes dans le secteur du gaz naturel (C, WP.G);
- b) Évaluation et diffusion d'informations pour favoriser et faciliter la sécurité de l'approvisionnement en électricité, en particulier dans les pays en transition, afin d'assurer la fiabilité de la production, du transport, de la distribution et de la fourniture d'électricité au consommateur final, de façon économique dans la durée (C);
- c) Promotion d'un dialogue intergouvernemental sur les investissements et la réglementation en vue de promouvoir une production moins polluante d'électricité dans la région (GE.CE);
- d) Mises à jour d'études sur le stockage souterrain de gaz et les réseaux de gaz à la fois pour le gaz naturel et pour le gaz de pétrole liquéfié (WP.G);

e) Élaboration progressive d'un programme international – projet «Corridor bleu» – visant à établir, dans la région de la CEE, un corridor transfrontière pour le transport de marchandises et les transports en commun par véhicules alimentés au gaz naturel (WP.G).

Méthodes de travail: Échange d'informations et de vues au cours des sessions annuelles du Comité, coordination des activités, réunions communes avec des organisations sous-régionales, groupes spéciaux d'experts composés de représentants des gouvernements, des entreprises et autres organisations internationales intéressés, ainsi que séminaires et ateliers, et études spéciales.

6. PRODUCTION MOINS POLLUANTE D'ÉLECTRICITÉ ET DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉNERGIE DURABLE

Travail à faire: Donner une vue d'ensemble des politiques et des programmes mis en œuvre dans les États membres pour promouvoir une production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles dans le contexte du développement d'une énergie durable. Une importance particulière sera accordée à la promotion d'un environnement durable dans la chaîne de production allant du charbon – et d'autres combustibles fossiles – à l'électricité, ainsi qu'à celle de la coopération technique entre États membres dans l'application de technologies et pratiques non polluantes, notamment le captage et le stockage du carbone et autres innovations techniques visant à réduire les émissions provenant de l'utilisation du charbon et d'autres combustibles fossiles, au moyen des activités suivantes:

a) Diffusion d'informations sur les innovations technologiques qui réduiront les effets de l'utilisation du charbon sur l'environnement, notamment dans le domaine: i) du captage et du stockage du carbone par une évaluation de l'état actuel de la recherche-développement et des applications, des technologies prometteuses et des principaux obstacles à la mise en œuvre, et ii) d'autres avancées technologiques et opérationnelles, notamment la gazéification et la liquéfaction du charbon, et les technologies à émission zéro (C, GE.CE, GE.G);

b) Évaluation de l'élaboration d'un cadre réglementaire visant à favoriser les investissements dans la production moins polluante d'électricité (GE.CE);

c) Évaluation des interactions entre réglementation de l'industrie de la production d'électricité et choix de l'éventail de combustibles à utiliser, en accordant une attention particulière aux méthodes de production moins polluante d'électricité (GE.CE);

d) Évaluation des politiques et des mesures visant à réduire l'écart d'efficacité en matière d'électricité entre les pays développés à économie de marché et les pays émergents à économie de marché dans la région de la CEE (C, GE.CE);

e) Promotion d'un consensus à l'échelle de la région de la CEE sur le renforcement des investissements dans la production et le transport d'énergie thermique, s'agissant en particulier des capacités et des procédures de transport transfrontière (GE.CE);

f) Diffusion d'informations sur l'amélioration de l'efficacité thermique des grandes centrales à charbon et la réduction des émissions nuisibles à l'environnement, en particulier dans les pays membres en transition (GE.CE);

g) Aide au renforcement des capacités de gestion de la qualité de l'air et d'application de technologies non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale (C, GE.CE).

Méthodes de travail: Échange d'informations et de vues au cours de la session annuelle du Comité et groupes spéciaux d'experts, équipes spéciales, séminaires, ateliers et voyages d'études, ainsi qu'études et monographies consacrées à des projets ayant donné de bons résultats.

7. MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON ET DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉNERGIE DURABLE

Travail à faire: Encourager le développement, la récupération et l'utilisation rentables du méthane provenant des mines de charbon et des mines abandonnées dans la région de la CEE. L'utilisation du méthane provenant des mines de charbon atténue les effets des changements climatiques, améliore la sécurité et la productivité des mines et est source de recettes et d'économies. Une importance particulière sera accordée à la promotion d'un environnement durable dans le secteur du méthane provenant des mines de charbon, ainsi qu'à celle de la coopération technique entre États membres, au moyen des activités suivantes:

a) Collaboration étroite avec les États membres et le secteur minier afin de mettre en évidence le rapport entre les avantages économiques découlant de la récupération et de l'utilisation en toute sécurité du méthane provenant des mines de charbon et de promouvoir l'utilisation des meilleures pratiques par le biais d'un dialogue avec les spécialistes, les milieux d'affaires et les autorités réglementaires (C, GE.CMM, GE.G);

b) Aide au financement de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon dans les pays d'Europe centrale et orientale, du Caucase et d'Asie centrale, notamment avec la collaboration active de la communauté financière internationale (GE.CMM);

c) Examen de la législation et de la réglementation actuelles pour évaluer dans quelle mesure les dispositions existantes freinent ou non les investissements et l'innovation dans des programmes de dégazage plus efficaces (GE.CMM);

d) Animation d'une équipe spéciale, en coopération avec le Methane to Markets Partnership, en vue de mettre en place un système de terminologie harmonisé au niveau mondial pour faciliter le transfert de technologies et de connaissances dans le secteur du méthane provenant des mines de charbon (GE.CMM);

e) Détermination des possibilités pour le secteur du méthane provenant des mines de charbon, en particulier dans les États membres de la CEE en transition, de participer de façon profitable aux divers marchés publics et privés des émissions de gaz à effet de serre (GE.CMM).

Méthodes de travail: Échange d'informations et de vues au cours de la session annuelle du Comité et groupes spéciaux d'experts, équipes spéciales, séminaires, ateliers et voyages d'études, ainsi qu'études et monographies consacrées à des projets ayant donné de bons résultats.
